

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-266

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de l'entreprise COUVREUR 19, route de Bergues 59122 KILLEM, afin d'effectuer une intervention de vidange au 30 rue André Coudeville à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule rue André Coudeville, et ce, **le lundi 28 novembre 2022 de 8h à 10h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur, aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 18 novembre 2022

Le Maire



Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 18/11/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS

